



**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2026**

**Par contrat numéro : F 103827.026 N**

**Échéance : 01 JANVIER**

La Société d'Assurances **La Sauvegarde**, 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex, certifie garantir l'Assuré désigné ci-dessous :

**F.N.A.S.C.E.**  
**MTES**  
LA GRANDE ARCHE - PAROI SUD  
92055 LA DEFENSE CEDEX

Contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans le cadre de la pratique et de l'organisation des activités assurées, dans les termes du contrat référencé ci-dessus.

**Assurés :** La Fédération,  
Les Union régionales (URASCE),  
Les Associations affiliées (ASCEE)  
L'ensemble des dirigeants, bénévoles, préposés, dans l'exercice de leurs fonctions,  
Les adhérents, et toutes personnes figurant au contrat.

**Montant des garanties :**

- Dommages corporels (hors intoxications alimentaires) :	8.000.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1.600.000 €
- Intoxications alimentaires :	1.600.000 €
- Locaux mis à disposition temporairement :	
- Responsabilité civile locative	1.000.000 €
- Recours des Voisins et des Tiers	5.700.000 €
- Dommages exceptionnels :	8.000.000 €

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois Perret, le 13 janvier 2026

Pour la Société

